



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

FOURNITURE DE DISPOSITIFS MEDICAUX STERILES DE CHIRURGIE CARDIAQUE AVEC OU SANS CIRCULATION EXTRACORPORELLE (CEC)

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 16 novembre 2026

12h00 heure locale – 17h00 heure de Paris (en heure d'hiver)

CHU DE MARTINIQUE
Hôpital Pierre Zobda Quitman
La Meynard
BP 90632
97261 FORT-DE-FRANCE

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	FOURNITURE DE DISPOSITIFS MEDICAUX STERILES DE CHIRURGIE CARDIAQUE AVEC OU SANS CIRCULATION EXTRACORPORELLE (CEC)
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	49
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement de	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	6
2 - Conditions de la consultation	6
2.1 - Délai de validité des offres	6
2.2 - Forme juridique du groupement	6
2.3 - Variantes	6
2.4 - Développement durable	6
3 - Conditions relatives au contrat	7
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	7
4 - Contenu du dossier de consultation	7
5 - Présentation des candidatures et des offres	7
5.1 - Documents à produire	8
5.3 - Echantillons, maquettes ou prototypes	9
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
6.1 - Transmission électronique	10
6.2 - Transmission sous support papier	11
https://awsolutions.fr/blog/cgu/	11
7 - Examen des candidatures et des offres	11
7.1 - Sélection des candidatures	11
7.2 - Attribution des accords-cadres	12
7.3 - Suite à donner à la consultation	13
8 - Renseignements complémentaires	13
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	13
8.2 - Procédures de recours	13
9 - Signature	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

FOURNITURE DE DISPOSITIFS MEDICAUX STERILES DE CHIRURGIE CARDIAQUE AVEC OU SANS CIRCULATION EXTRACORPORELLE (CEC)

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec un maximum en valeur 3 556 704,00 € HT sur toute la durée du marché est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 49 lots :

Famille	Lot	Libellé	Précisions	Montant max HT sur 4 ans
CONSOMMABLES CEC	1	Circuit cardioplégie avec échangeur thermique avec une ligne à sang		294 000,00 €
	2	Circuit cardioplégie avec échangeur thermique avec une ligne à sang et une ligne pour cristalloïde		16 800,00 €
	3	Circuit cardioplégie pédiatrique		14 240,00 €
	4	Circuit de cardioplégie cristalloïde		5 290,00 €
	5	Circuit Pack clinique nourrisson 1/4 1/4		14 690,00 €
	6	Circuit Pack clinique enfant 3/8 1/4		7 345,00 €
	7	Circuit Pack clinique grand enfant 3/8 3/8		73 448,00 €
	8	Circuit pour dissection aortique avec canulation fémorale et axillaire artérielle		33 090,00 €
	9	Filtre pour absorption des cytokines		100 800,00 €
	10	Nécessaire de drainage veineux pour CEC		27 600,00 €
	11	Oxygénateur à membrane adulte avec traitement de surface préconnecté à circuit 1/2 3/8		612 060,00 €
	12	Oxygénateur à membrane adulte avec traitement de surface préconnecté à circuit 1/2 3/8.		865 800,00 €
	13	Oxygénateur nourrisson (poids <10kg)		29 600,00 €
	14	Oxygénateur à membrane enfant (poids 8-20 kg)		26 400,00 €
	15	Oxygénateur à membrane enfant (poids 15-30 kg)		80 791,00 €
	16	Oxygénateur à membrane grand enfant (30 kg)		26 930,00 €
	17	Hémoconcentrateur pédiatrique (enfant de 3 à 5kg)		7 683,00 €
	18	Set d'hémofiltration enfant (avec corps de pompe)		3 541,00 €
	19	Set d'hémofiltration adulte (avec corps de pompe)		34 694,00 €
	20	Tubulure pour CEC 1/4 L150cm		1 538,00 €

	21	Tubulure pour CEC 3/8 3/32 L100cm		11 266,00 €
	22	Tubulure pour CEC 1/2 3/32 L100cm		7 936,00 €
TECHNIQUE DE COEUR BATTANT	23	Nécessaire de stabilisation		47 200,00 €
	24	Nécessaire d'exposition		11 600,00 €
	25	Shunt coronaire (tous diamètres)		10 115,00 €
	26	Soufflette		4 000,00 €
CANULES	27	Canule artérielle armée avec embout courbe et anneau ou bourrelet	18F	7 240,00 €
	28	Canule artériotomie type canule de Sisteron	Toutes tailles	39 840,00 €
	29	Canule atrio-cave armée	Toutes tailles	62 400,00 €
	30	Canule de décharge auriculo-ventriculaire en silicone avec mandrin		27 600,00 €
	31	Canule de perfusion coronaire à ballonnet souple 4 à 8mm	toutes tailles	23 616,00 €
	32	Canule racine aortique avec voie latérale pour mesure de pression	Adulte - 11F	43 200,00 €
	33	Canule de cardioplégie pour racine aortique longue	environ 30cm	10 080,00 €
RACCORDS	34	Raccord droit Luer Lock toutes tailles		1 316,00 €
	35	Raccord droit toutes tailles		25 168,00 €
	36	Raccord en Y toutes tailles		16 128,00 €
DIVERS	37	Adaptateur 1/4 luerlock male		12 000,00 €
	38	Adaptateur en Y pour perfusion coronaire		7 200,00 €
	39	Capteur artériel pour appareil à gaz du sang CDI 500 (TERUMO)		288 000,00 €
	40	Clamp vasculaire type bulldog non métallique	toutes tailles : angulé ou droit	50 872,00 €
	41	Clamp vasculaire type bull dog coronaire à ressort		105 600,00 €
	42	Inserts de fixation pour sutures de valves	compatible écarteur OCTOBASE (MEDTRONIC) et KLS MARTIN	96 000,00 €
	43	Mors pour clamps chirurgicaux de Fogarty		83 408,00 €
	44	Plaquette-test pour app.HEMOCHRON - Pour forte héparinisation		122 212,00 €
	45	Plaquette-test pour app.HEMOCHRON - standard		101 205,00 €
	46	Punch aortique	Toutes tailles dont 4-4,4-5,2mm	14 960,00 €
	47	Shunt carotidien avec ballonnet		16 174,00 €
	48	Tourniquet pour chirurgie cardiaque 8 tubes	12 et 16F	24 000,00 €
	49	Tunneliseur vasculaire		10 028,00 €

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
33186000-7	Circulation extracorporelle (CEC)
33186100-8	Oxygénateur

Lot(s)	Code principal	Description
Tous les lots	33186000-7	Circulation extracorporelle (CEC)
	33186100-8	Oxygénateur

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Les variantes doivent respecter l'intégralité des exigences fixées au CCTP, excepté au niveau des modalités de livraison et de structuration du prix, selon les INCOTERMS suivants :

– FCA – Franco transporteur hors taxes – Offre de base obligatoire

Les fournisseurs pourront proposer une variante :

– DDP – Rendu destination droits acquittés – Variante libre – non obligatoire

Les candidats peuvent présenter :

- soit une offre en FCA,
- soit une offre en FCA et une offre en DDP,
- pour les fournisseurs locaux une offre en HT / TTC



La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et son annexe relative à la Russie
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe développement durable
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le détail quantitatif (DQ) - Annexe 1 au CCTP
- Le cadre de réponse technique – Annexe 2 au CCTP
- Le cadre bordereau des prix unitaires (BPU)
- La trame du mémoire technique des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- La fiche fournisseur
- Attestation de paiement à 180 jours

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Attestation relative à la situation du candidat vis-à-vis de la Russie	Non
Fiche fournisseur	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant la date, le destinataire et éventuellement le montant. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
L'annexe 1 au CCAP "QUESTIONNAIRE DEVELOPPEMENT DURABLE ET SECURITE D'APPROVISIONNEMENT"	Non
L'annexe 2 au CCTP "Cadre de réponse technique" dûment complété et signé	Oui
Le cadre bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Le mémoire technique des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat (sur la base de la trame fournie)	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non

5.2 - Présentation des variantes

Les variantes doivent respecter l'intégralité des exigences fixées au CCTP, excepté au niveau des modalités de livraison et de structuration du prix, selon les INCOTERMS suivants :

– FCA – Franco transporteur hors taxes – Offre de base obligatoire

Les fournisseurs pourront proposer une variante :

– DDP – Rendu destination droits acquittés – Variante libre – non obligatoire

Les candidats peuvent présenter :

- soit une offre en FCA,
- soit une offre en FCA et une offre en DDP,
- pour les fournisseurs locaux une offre en HT / TTC

(voir BPU)

5.3 - Echantillons, maquettes ou prototypes

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons suivants :

Les échantillons OBLIGATOIRES sont gratuits. En aucun cas, ils ne pourront être facturés par le candidat.

Les échantillons ne seront pas restitués.

Le candidat fera parvenir un échantillonnage d'une unité pour tous les lots. Les échantillons devront être étiquetés avec le numéro d'allotissement.

Le candidat devra adresser pour chaque produit proposé des échantillons qui devront parvenir avant la date limite de réception des offres conformément au règlement de la consultation à l'adresse suivante :

CHU de MARTINIQUE
HOPITAL Pierre ZOBDA QUITMAN - SERVICE PHARMACIE – Echantillons DCE-2026-141-EL
ROUTE DE CHATEAUBOEUF - CS 90632
97261 FORT DE FRANCE CEDEX

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://www.marches-publics.info>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation. Le dépôt de pli se fait par dossier, vous ne devez pas déclarer vos pièces une par une, et vous n'avez pas besoin de compresser vos dossiers. Conformément au Code de la Commande Publique 2019, sans préjudice des dispositions relatives à la copie de sauvegarde, les offres sont transmises en une seule fois.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de Fort-de-France, Buenos Aires, Asunción. Heure GMT (-4). Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**Monsieur le Directeur Général
du CHU de Martinique
Direction des Achats
C.S. 90632
97261 FORT-DE-FRANCE CEDEX**

Les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles : Traitement de texte (.doc, .rtf), Tableur (.xls), Diaporama (.ppt), Format Acrobat (.pdf), Images (.jpg, .gif, .png), dossiers compressés (.zip), les pièces contenues dans le fichier compressé doivent être signées individuellement), Autocad lecture seule.

Les fichiers déposés ne doivent pas contenir de macros ou de virus.

Taille du pli global : La taille maximale des fichiers importés est de 3 Go par fichier et **de 5 Go pour la taille totale du pli**.

Proxy : Vous devez vous assurer, avec votre service informatique, que le « proxy » de votre réseau vous autorise à exporter des fichiers sans limite de taille, et que la mémoire centrale de votre poste de travail est suffisante pour pouvoir procéder à la signature, puis au cryptage de plis massifs. Si votre pli risque de dépasser les 500 Mo, contactez l'assistance, au minimum 48 h avant votre dépôt.

Délai de chargement : Prenez vos dispositions en fonction de la taille de vos plis, de la vitesse de votre connexion et de l'efficacité du réseau internet entre votre réseau et celui du serveur. Optimisez vos fichiers, en évitant de scanner des documents papier.

Afin de faciliter le traitement des offres électroniques dans les meilleures conditions, il est demandé au candidat de se conformer, si possible, au nommage des fichiers de la façon suivante (au maximum 30 caractères, ne pas être accentués, et ne pas contenir de caractères spéciaux) ;

- Le nom de l'opérateur économique (ex : société, association, personne publique) : il peut être entier, ou bien être raccourci

Suivi de :

- La désignation de la pièce qui devra être la plus claire et la plus simple possible :

Le nom des fichiers des pièces "importantes" sera précédé du _ (tiret du 8), ceci permettant de les faire figurer en début d'arborescence (Cf exemple). Ces pièces sont notamment :

- L'Acte d'engagement
- Le CCAP et ses annexes
- Le CCTP et ses annexes
- Le CDRF
- Le CDRT
- La délégation de pouvoir ou de signature
- Le DC1
- Le DC2
- Le K Bis
- L'attestation de régularité des certificats fiscaux et sociaux
- Le RIB

Exemple pour le dossier relatif aux pièces de candidature :

- Nom_DC1
- Nom_DC2
- Nom_Effectifs

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès **au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.**

Un service de dépôt « Attestation » permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielles sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Vous pouvez consulter les conditions générales d'utilisation sur le lien ci-dessous

<https://awsolutions.fr/blog/cgu/>

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 8 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante pour tous les lots :

	CRITERES	POINTS																
1	Valeur technique La note attribuée prendra en compte - la qualité technique et essais (35) - les informations de la fiche technique (20)	55																
2	Prix Le prix sera noté selon la formule suivante : (Prix le plus bas/prix de l'offre à noter) x 30	30																
3	Logistique * - le délai de livraison (/4) Évalué selon la réponse à l'annexe 2 au CCTP « Cadre de réponse technique » <table><tr><td></td><td colspan="3">Attribution des points</td></tr><tr><td>Type de livraison</td><td>4 points</td><td>2 points</td><td>Non Conforme</td></tr><tr><td>FCA (rendu transitaire)</td><td><= 7 jours</td><td>< =20 jours</td><td>> 20 jours</td></tr><tr><td>DDP (rendu pharmacie)</td><td><= 15 jours</td><td><= 30 jours</td><td>> 30 jours</td></tr></table> - le suivi de commande et de livraison : Commandes par EDI (possibilité de saisie d'accusé réception et avis d'expédition, site ou plate-forme de suivi (/2) - les interlocuteurs dédiés aux Commandes et Suivi (/2) - la sécurisation des Approvisionnements (/2)		Attribution des points			Type de livraison	4 points	2 points	Non Conforme	FCA (rendu transitaire)	<= 7 jours	< =20 jours	> 20 jours	DDP (rendu pharmacie)	<= 15 jours	<= 30 jours	> 30 jours	10
	Attribution des points																	
Type de livraison	4 points	2 points	Non Conforme															
FCA (rendu transitaire)	<= 7 jours	< =20 jours	> 20 jours															
DDP (rendu pharmacie)	<= 15 jours	<= 30 jours	> 30 jours															
4	Performances environnementales* - le développement durable (/5)	5																

*Appréciés sur la base des informations fournies via :

- l'annexe 2 au CCTP "Cadre de réponse technique"
- l'annexe 1 au CCAP "Questionnaire développement durable et sécurité d'approvisionnement"
- le mémoire technique

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.info>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de la Martinique
12 rue du Citronnier - Plateau Fofa
97271 SCHOELCHER CEDEX CS 17103

Tél : 05 96 71 66 67

Télécopie : 05 96 63 10 08

Courriel : greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

9 - Signature

Fort-de-France, le

29 SEP. 2026


CHU de Martinique
UF 3515
Directeur des Affaires Financière
Contrôle de gestion - Contrôle Interne
Contractualisation
Gaël MOTREFF